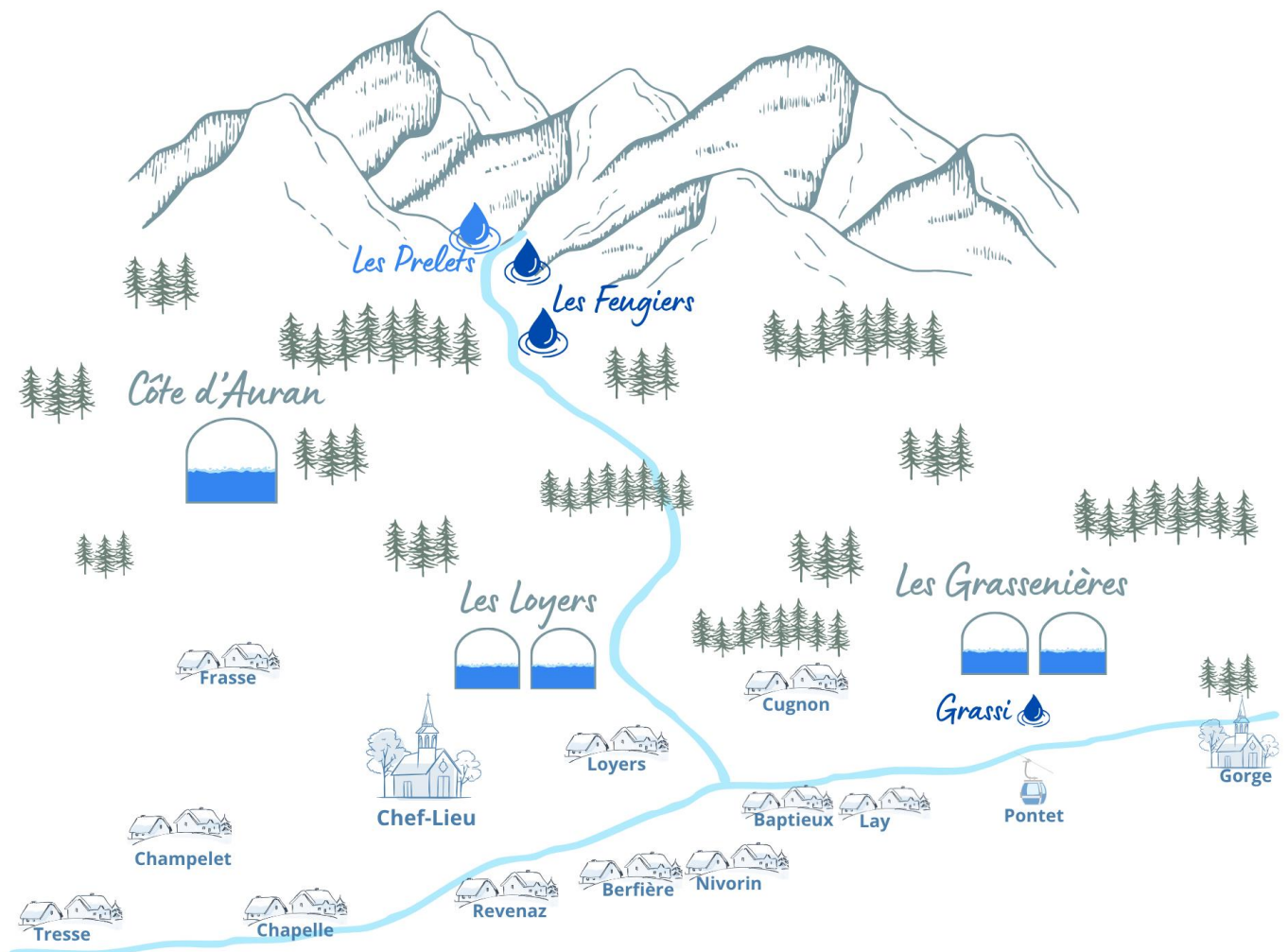




COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales
ID : 074-217400852-20260922-DEL2026125-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	19
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	20
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb	21
4.2.	Montants financiers	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau

- ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : LES CONTAMINES MONTJOIE
- Nom de l'entité de gestion : EAU POTABLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : COMMUNE
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Les Contamines-Montjoie
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 26/04/23 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : 2018 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3.

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’eau potable dessert **4 015** habitants au 31/12/2025 (4 022 au 31/12/2024).

1.4.

Nombre d’abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.

Le service public d’eau potable dessert **3 687** abonnés au 31/12/2025 (3 691 au 31/12/2024).

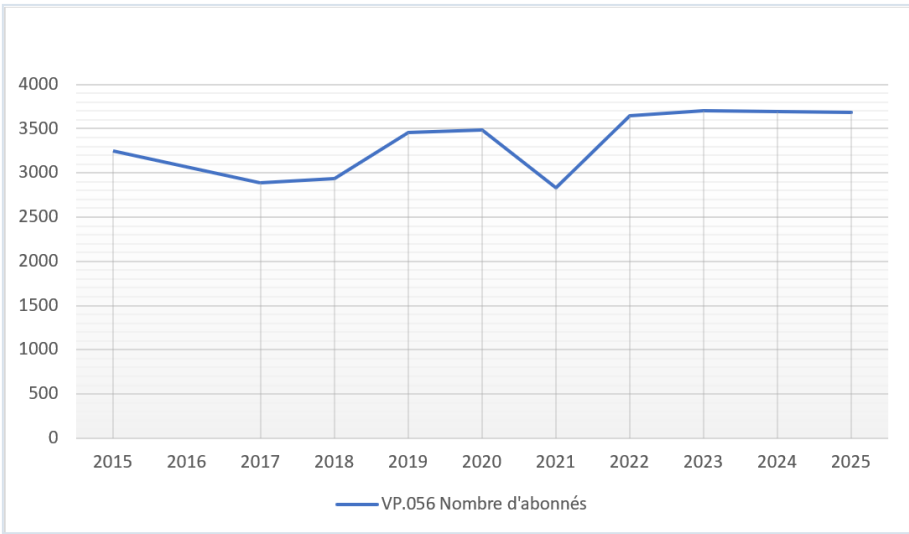
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d’abonnés 31/12/2024	total	Nombre d’abonnés domestiques 31/12/2025	au	Nombre d’abonnés Non domestiques 31/12/2025	au	Nombre d’abonnés au 31/12/2025	total	Variation en %
Les Contamines-Montjoie									
Total	3 691						3 687		-0,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 108,44 abonnés/km au 31/12/2025 (108,56 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,09 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,09 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 38,84 m³/abonné au 31/12/2025. (37,44 m³/abonné au 31/12/2024).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 787 762 m³ pour l'exercice 2025 (262 847 pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Captage des Grassenières			19 640	34 462	75,5%
Captage des Fieugiers			0	309 403	___%
Captage des Prelets			243 207	443 897	82,5%
Total			262 847	787 762	199,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

A la suite d'un problème survenu sur le débitmètre, aucune donnée fiable n'a pu être enregistrée pour l'année 2024. Le remplacement du dispositif a été fait en 2025. Nous avons fait le choix de ne mettre aucune donnée plutôt qu'une estimation loin du réel.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

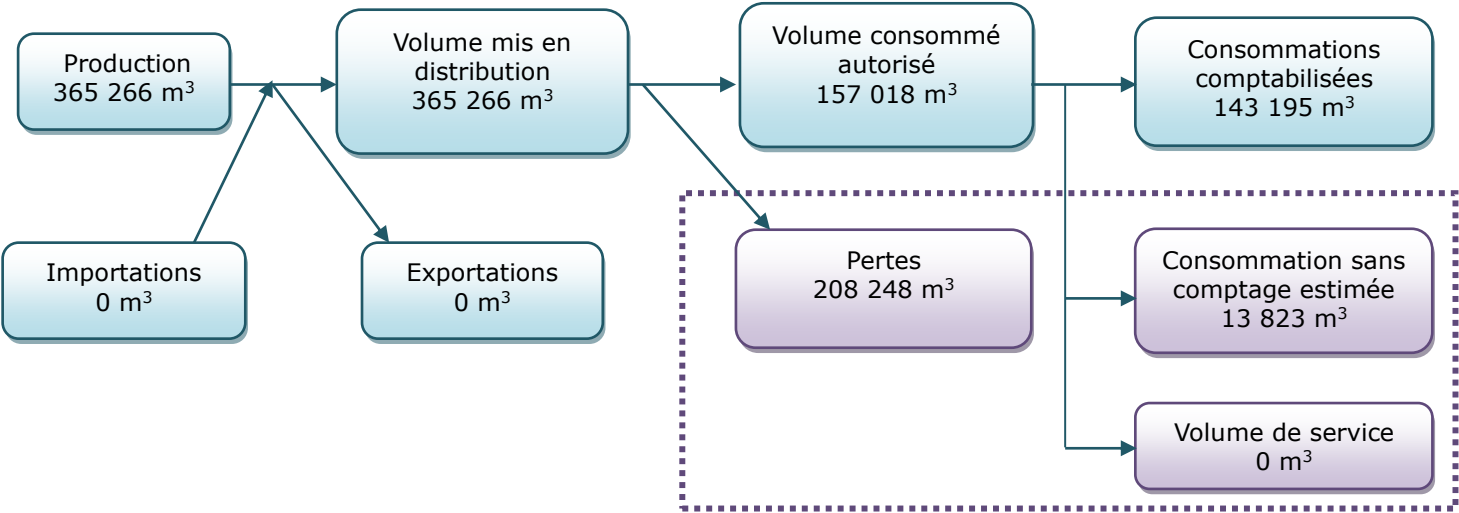


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

PAS D'ACHAT D'EAUX BRUTES

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2025



1.6.2. Production

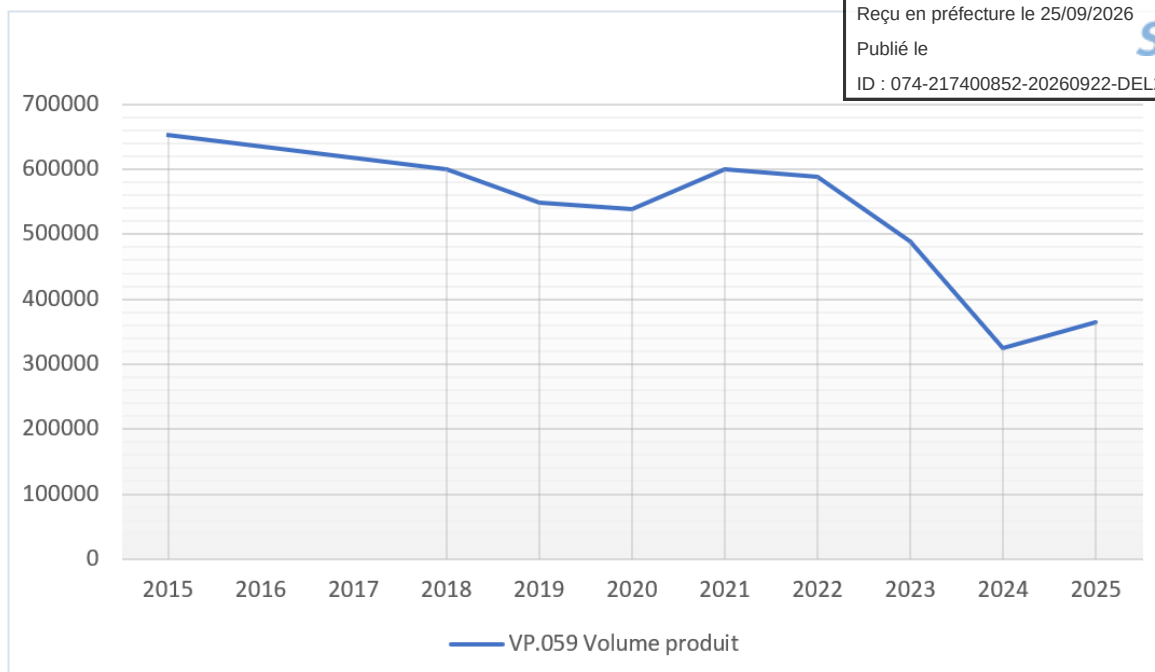


Le service dispose de 3 stations de traitement, qui correspondent aux réservoirs présents sur la commune.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Réservoir de la Côte d’Auran	Chlore et UV
Réservoir des Loyers	Chlore et UV
Réservoir des Grassenières	Chlore

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Captage des Grassenières	19 640	34 462	75,5%	40
Captage des Fieugiers	225 444	244 795	8,6%	40
Captage des Prelets	79 210	86 009	8,6%	40
Total du volume produit	324 294	365 266	12,6%	40



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Si le service achète des eaux traitées qu'il traite lui-même : **PAS D'ACHAT D'EAUX TRAITÉES**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes durant l'exercice 2024 en m³	Volumes durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	138 206	143 195	3,6%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V₇)	138 206	185 375	34,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

(3)

1.6.5. Autres volumes



	Exercice m3/an	2024 en	Exercice m3/an	2025 en	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	21 642		13 823		-36,1%
Volume de service (V9)	59 273		0		-100%

Commentaire concernant le volume consommé sans comptage : Les chiffrages sont en baisse depuis 2024, suite à l'installation de systèmes de comptages sur la plupart des équipements de la commune.

1.6.6. *Volume consommé autorisé*



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	219 121	157 018	-28,3%

1.7. *Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)*



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d’eau potable est de 34 kilomètres au 31/12/2025 (34 au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 25,00 € au 01/01/2025
 25,00 € au 01/01/2026

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 40 m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³
	Prix au m ³ de 41 à 200 m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 200 m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,25 €/m ³	0,26 €/m ³
	Consommation eau potable (Agence de l'Eau)	0,43 €/m ³	0,39 €/m ³
	Performance réseaux eau potable (Agence de l'Eau)	0,01 €/m ³	0,042 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

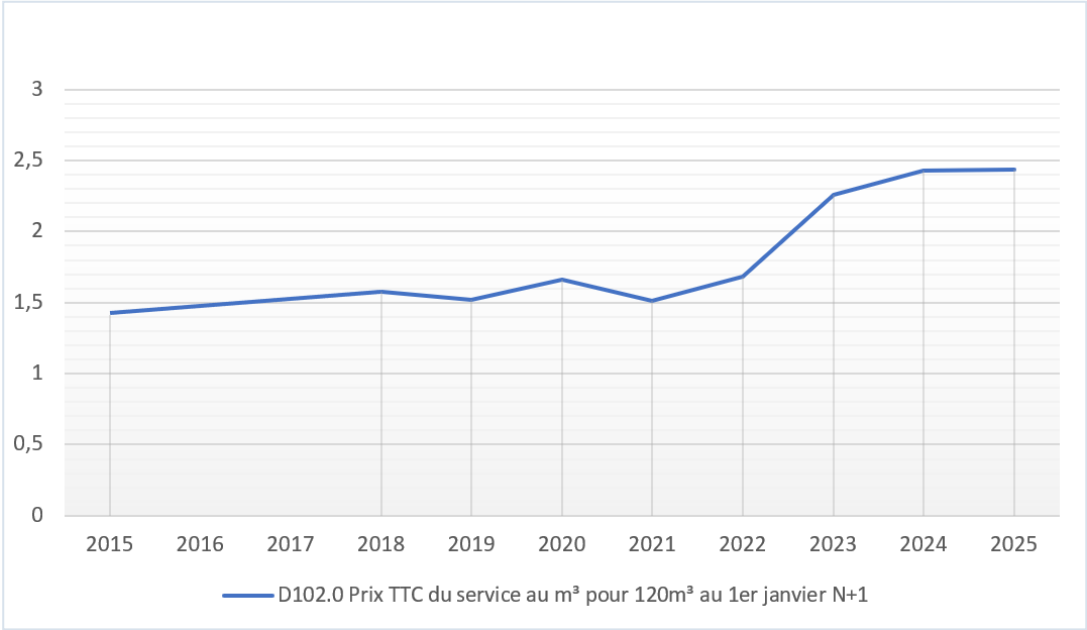
- Délibération du 23/03/2023 effective à compter du 01/07/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable (DEL2023-34)
- Délibération du 27/01/2022 effective à compter du 27/01/2022 fixant les frais d'accès au service (DEL2022-006)
- Délibération du 17/06/2026 effective à compter du 01/01/2026 fixant les redevances dû à l'Agence de L'Eau (DEL2026-083 – 84 – 85 – 86)

2.2. Facture d’eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	144,00	144,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	194,00	194,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	30,00	31,20	4%
Redevance sur la consommation d’eau potable (Agence de l'Eau)	51,60	46,80	-9,3%
Redevance performance des réseaux d’eau potable (Agence de l'Eau)	1,20	5,04	320%
TVA	15,22	15,24	0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	98,02	98,28	0,3%
Total	292,02	292,28	0,1%
Prix TTC au m³	2,43	2,44	0,4%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle en saison Estivale
 La facturation est effectuée avec une fréquence : annuelle en saison automnale

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 143 195 m³/an (138 206 m³/an en 2024).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Extraction grand livre par article dépenses et recettes 2025
- Bordereaux de quittance facturation 2025
- Extraction sommes reste à recourir 2024

2.3.

Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	448 111,70	493 111,60	10,04 %
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00	
Recette d'exportation d'eau brute	0,00	0,00	
Total recettes de vente d'eau	448 111,70	493 111,60	10,04 %
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00	
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0,00	
Autres recettes (préciser)	0,00	0,00	
Total autres recettes	0,00	0,00	
Total des recettes	448 111,70	493 111,60	10,04 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 493 111,60 € (448 111,7 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre prélèvements réalisés exercice 2024	de Nombre prélèvements conformes exercice 2024	de Nombre prélèvements non- réalisés exercice 2025	de Nombre prélèvements non- conformes exercice 2025
Microbiologie	26	0	27	1
Paramètres physico-chimiques	26	0	27	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100%	96,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-

dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX

(15 points)

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
Commentaire : Projet en conception pour fin 2026, début 2027			
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

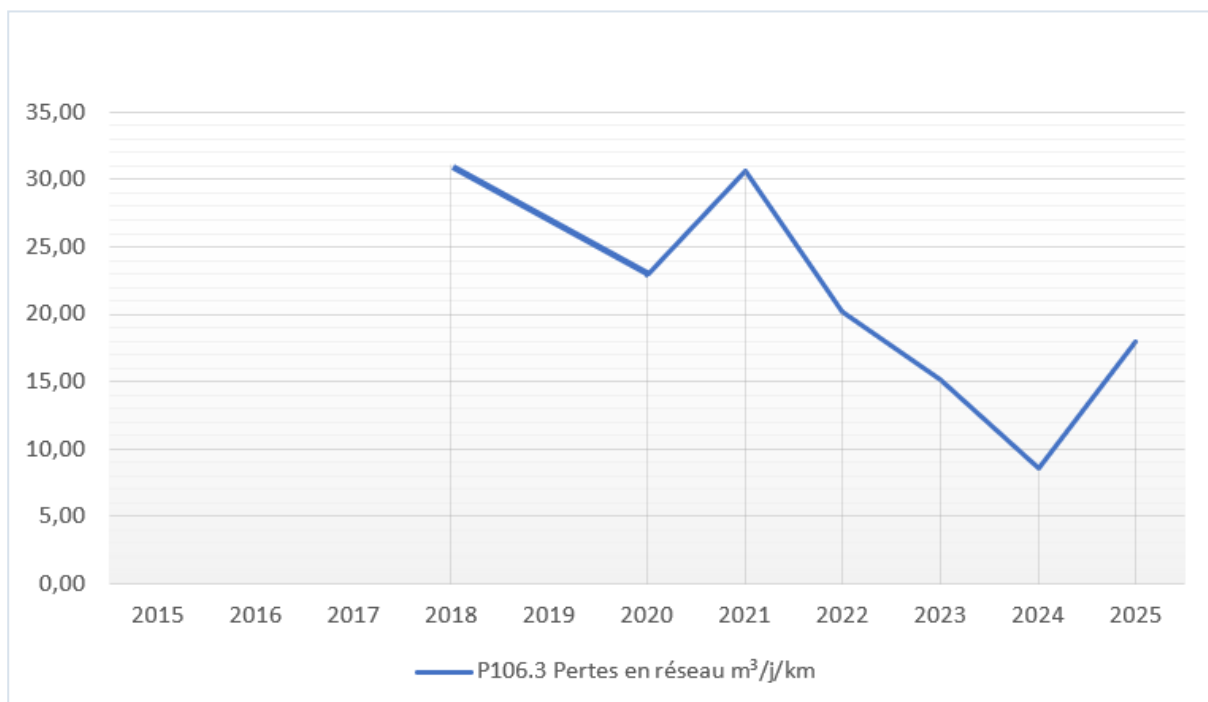
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	67,6 %	54,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	17,66	12,65
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	42,6 %	39,2 %



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 17,9 m³/j/km (15 en 2024).

3.3.3.

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



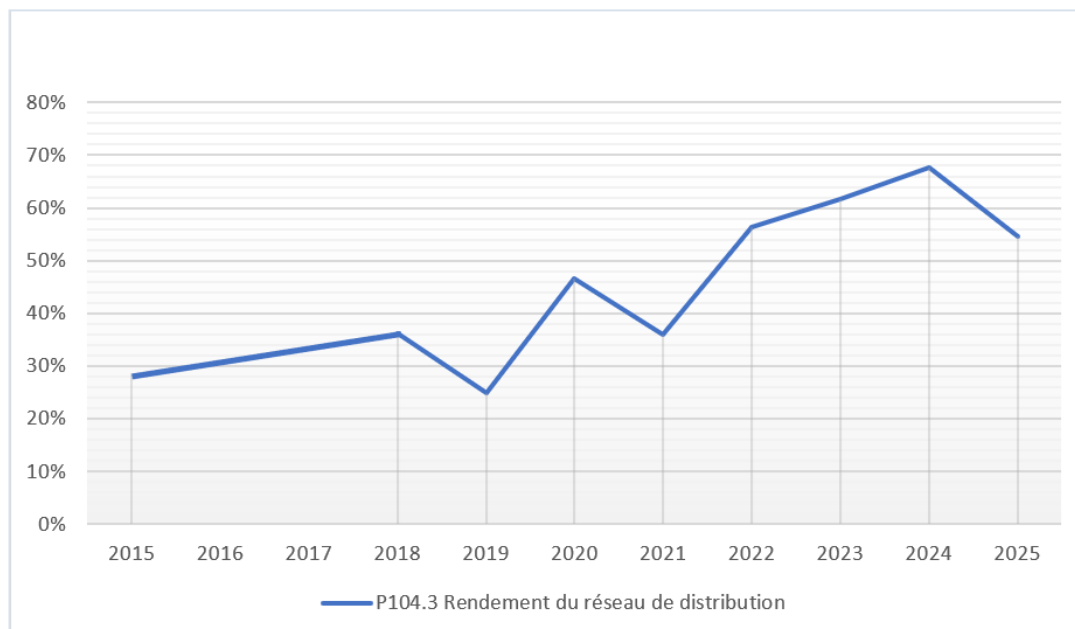
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 16,8 m³/j/km (8,5 en 2024).

3.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux

remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,59%	0,59%	1,51%	1,42%	1,18%

Au cours des 5 dernières années, 2,01 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,18% (1,42 en 2024).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40% (40% en 2024).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 0 interruption(s) de service non programmé ont été dénombrées (1 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0,27 en 2024).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 14 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 99% (99% en 2024).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	452 626,92	1 172 373,64
Epargne brute annuelle en €	873 036,46	56 412,2
Durée d'extinction de la dette en années	0,5	20,8

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 20,8 ans (0,5 en 2024).

Commentaire concernant l'encours de la dette : Deux emprunts ont été contracté sur le budget Eau/Assainissement → en Novembre 2024 et Octobre 2025.

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	17 506,63	13 526,06
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	343 717,67	542 122,09
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	5,09	2,50

Le montant des impayés correspond au total des impayés eau et assainissement confondu.

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 40

Ce nombre correspondent au total des réclamation eau et assainissement confondu.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 10,85 pour 1000 abonnés (27,09 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements	Pas d'informations	Pas d'informations
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	665 283,50	292 313
Montants des subventions en €	440 914,69	624 014
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	452 626,92	1 172 373,64
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets réalisés en 2024	Année de réalisation	Montants réalisés HT en €
Borne puisage + remplacement PEI et chambre 1500 x1500 ateliers municipaux	2025	20 150,71 €
Création d'une chambre a vannes - la Frasse	2025	30 503,58 €
Travaux de sécurisation des captages - phase 2	2025	153 447,31 €

Projets à l'étude	Année de réalisation	Montants prévisionnels en €
Changement conduite P'tou - 200 ml	2026	70 000,00 €
Travaux traitement eau réservoir Grassenières UV	2026	100 000,00 €
Changement conduite secteur Chovettaz	2026	127 807,00 €
Changement conduite secteur Echenaz 175 ml	2027	66 500,00 €
Entretien renouvellement vannes dans réservoirs 20k€/an	2024-2036	260 000,00 €
Télérelevage 3646 contrats * 90€		330 000,00 €
Changement conduite acier route de Saint Gervais au niveau de la caserne- 165ml	A définir	70 000,00 €
Changement conduite acier route de Saint Gervais du Champelet à la patte d'oie - 700 ml	A définir	245 000,00 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, 8 174,77 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0571 €/m³ (0,0164 €/m³ en 2024).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 022	4 015
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,43	2,44
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	96,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,6%	54,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	15	17,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	8,5	16,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,42%	1,18%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0164	0,0571

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 14/09/26

Nom de la collectivité : LES CONTAMINES MONTJOIE

Type de collectivité : COMMUNE

Nom du service : EAU POTABLE

Missions du service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Transfert	☒	☐
Distribution	☒	☐

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : ____

Existence d'une CCSPL : ☐ Oui ☒ Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Valeur du service	Exercice 2025-1 Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 022	***	22 321 (12 - 0%)	4 015	(sans objet)	(sans objet)
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,43	***	2,25 (12 - 0%)	2,44	(sans objet)	(sans objet)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j ouvrable	14	(sans objet)	(sans objet)	14	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	***	95,2 (12 - 0%)	96,3	(sans objet)	(sans objet)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	***	97,5 (12 - 0%)	100	(sans objet)	(sans objet)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	114	***	104 (11 - 0%)	115	(sans objet)	(sans objet)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	67,6	***	73,1 (12 - 0%)	54,5	(sans objet)	(sans objet)
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	15	***	4,3 (12 - 0%)	17,9	(sans objet)	(sans objet)
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	8,5	***	3,5 (12 - 0%)	16,8	(sans objet)	(sans objet)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,42	***	4,04 (12 - 0%)	1,18	(sans objet)	(sans objet)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	40	***	79,5 (12 - 0%)	40	(sans objet)	(sans objet)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0164	***	0,017 (12 - 0%)	0,0571	(sans objet)	(sans objet)
P110.3	Rendement primaire	%		(sans objet)	(sans objet)	50,8	(sans objet)	(sans objet)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0,27	***	1,87 (10 - 0%)	0	(sans objet)	(sans objet)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	99	***	92,9 (10 - 0%)	99	(sans objet)	(sans objet)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	0,5	***	3,7 (8 - 0%)	20,8	(sans objet)	(sans objet)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	5,09	***	5,31 (10 - 0%)	2,5	(sans objet)	(sans objet)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	27,09	***	5,31 (10 - 0%)	10,85	(sans objet)	(sans objet)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- *si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.*

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2025). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2025, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

*Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif*